Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260506-DB_2026_15-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2026-15

Date de convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage : 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six,
Le 23 avril à dix-huit heures,

*Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de* Christian TROADEC, *président,*

Présents (17) : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Stéphane COTTY, Alexandra FRAYSSE, Didier GOUBIL, Marie-Christine JAOUEN, Patrice LE DU, Annie LE GUEN, Isabelle LE LÉON, Cédric LE MOROUX, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Matthis TERNEL, Patrick URIEN

Procurations (1) : Daniel COTTEN à Isabelle AUFFRET

Absents : /

Pass commerce et artisanat- Carré Com

Rapporteur : Paul BOUSSARD Technicienne référente : Nathalie MILIN

Entreprise : Carré Com - Coriolis
Activité : Téléphonie mobile et internet
Adresse : 8 rue du Général Lambert 29270 CARHAIX

Montant de l'aide publique sollicitée : 6 772,00€ HT

- **30 %** des investissements matériels subventionnables d'un montant de 6 772,00 € HT **au titre du Pass commerce et artisanat.**

Description du projet d'investissement :

Le projet porte sur le remplacement de la façade et de l'enseigne du commerce. L'habillage actuel, en bois, présente des signes de dégradation liés au temps. Le gérant souhaite le déposer afin de le remplacer par des panneaux métalliques et de mettre en place une nouvelle identité visuelle. L'objectif est de rénover l'ensemble et de donner une apparence plus moderne.

Investissements matériels	Catégorie	Montant HT	Taux	Montant subvention
Rénovation de la façade	Investissements immobilier	5 922,00€	*30 %*	
Enseigne	Investissement immobilier	850,00€	*30%*	
	Total HT	**6 772,00€**		**2 031.60€**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire, à l'unanimité, attribuent au titre du Pass commerce et artisanat une subvention d'un montant de 2 031,60€ soit 30% des investissements subventionnables d'un montant de 6772,00€ HT.

Carhaix, le 29 avril 2026

Le Président,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE